

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAGORCE
SEANCE DU 30 AVRIL 2026 À 19h**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, M. Hervé OZIL, Mme Marie-Laure GONTRAND, M. Franck LADET, Mme Laurence HOTTE, Mme Lucie VANDAMME, M. Michel GRIFFAY, Mme Hélène BERTRAND, M. Jérémie BEGOT, Mme Anne VANPEPERSTRAETE, Mme Ghislaine SEBAS, M. Maurice CHARBONNIER.

Absents : M. David ALBRAND qui donne procuration à M. Hervé OZIL.
Mme Élodie TEREBINTO qui donne procuration à M. Maurice CHARBONNIER.
M. Cyrille PONSOT.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

**DE 2026_52 : MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE
TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ**

M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal des règles relatives au calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R2333-105 et suivants du Code général des Collectivités territoriales.

Il propose au Conseil :

- de recalculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2026 ;
- de fixer à 245 € le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de la valorisation définie par les articles du Code général des Collectivités territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République française, soit un taux de revalorisation de 59,83% applicable à la formule de calcul.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Laurence HOTTE
Secrétaire de séance



Bernard CHEVILLIAT
Maire de LAGORCE



Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le **01 JUIN 2026**
ID : 007-210701264-20260430-DE_2026_52-DE